ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

CALVADOS - Unité paysagère 8



LE MARAIS DE LA DIVES ET SES COTEAUX BOISÉS







UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une unité paysagère du département. D'après le quide du Ministère « Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent les structures paysagères. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.

SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN - Anciennes UP >

Relief-Hydrographie

- Admin express 2022 > IGN

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
 Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPRMinistère Culture
- > Ministere Cutture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères. Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts gris**, écrits en italique et entre guillemets.

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

«Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001.»

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

Les livrets présentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'encarts jaunes arrondis. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont balisées sous la forme d'encarts bleus rectangulaires.

Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

«Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ▶ Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.

• Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

«Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel)

Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent les modèles globaux et s'y articulent. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). > Voir annexe méthodologique des ateliers.

«Titre ou citation»

Analyse en une phrase.

> Voir p. référence en annexe

Éléments issus de l'analyse sociologique.

LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voire historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

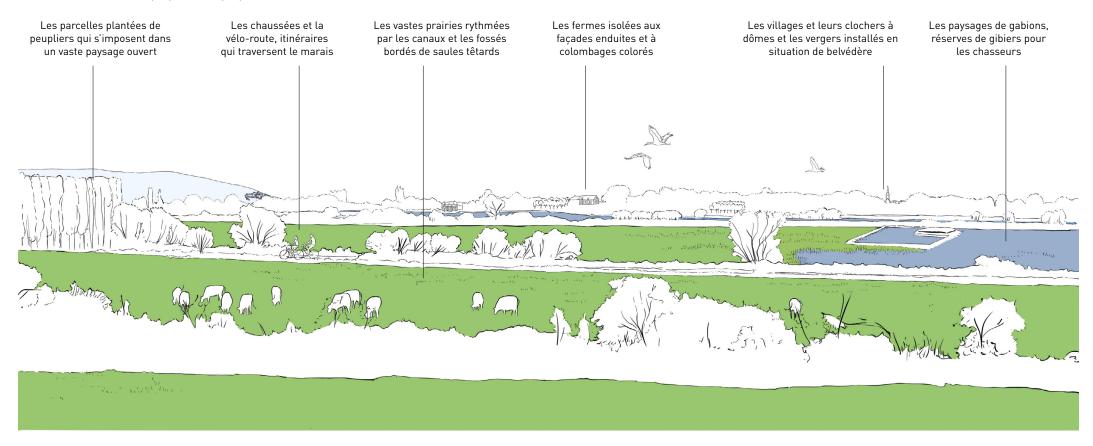
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs @ (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

SOMMAIRE

	Mode d'emploi du livret	2
	Sommaire	3
	A première(s) vue(s)	4
IDENTIFICATION DES PAYSAGES		5
IDENTIFICATION DESTATSAGES	Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
	Limites paysagères	8
COMPOSANTES PAYSAGÈRES		10
	La géologie	12
	Le relief et l'hydrographie	13
	L'agriculture et les boisements	14
	L'urbanisation, les équipements et le bâti protégé	15
	Les paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	16
	Les représentations sociales paysagères	17
	Les belvédères et itinéraires paysagers	18
STRUCTURES PAYSAGÈRES		22
	Un paysage de marais ponctué d'îles et cerné par des coteaux	24
	- Le marais fluctuant au fil des saisons	25
	- Les îles habitées et cultivées	27
	- Les coteaux « patrimoniaux » boisés et habités	29
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS		31
	Grandes tendances des évolutions	33
	Exemple d'un secteur représentatif	34
	Paysages en évolution, paysages en débats	35
	Évolutions et enjeux par structure paysagère	36
	Les communes de l'unité paysagère	44

À PREMIÈRE(S) VUE(S)



L'unité paysagère du Marais de la Dives et ses coteaux boisés est située au cœur du département. Le territoire, large de 8 km en moyenne est en contact avec le littoral de la Côte de Nacre, le Pays d'Auge et la plaine de Caen. Il s'étale sur 25 km environ entre Mézidon au sud et Cabourg au nord.

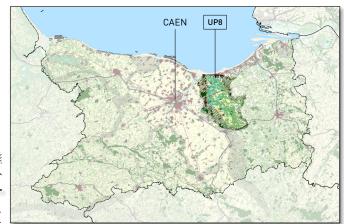
Les paysages singuliers du marais «bosselé» sont caractérisés par une dichotomie saisonnière créant des ambiances changeantes et surprenantes entre les vastes étendues vertes piquetées de blancs (les animaux) en été et les vastes surfaces inondées, blanches et brumeuses en hiver. Les textures et les couleurs s'opposent entre la planéité lisse des espaces de marais et l'aspect «grenu» et dense des flancs des îles et des coteaux, dont les couleurs sont celles des arbres (haies et pommiers), rehaussées par les teintes du bâti. Un territoire, d'interface terre-mer, de milieux inondables et de paysages drainés et canalisés, est marqué par sa grande richesse écologique, avec notamment trois sites importants pour les oiseaux migrateurs.

Le marais est un lieu de cohabitation entre activités humaines et vie sauvage dans lequel l'homme s'est durablement installé il y a plus de 7 000 ans. La prospérité du territoire est liée à l'importante ressource fourragère disponible en été, expliquant pourquoi les marais ont longtemps été considérés comme le «grenier à viande» de Paris.

Si l'homme a toujours voulu vivre et travailler dans le marais, il profite aujourd'hui de ces espaces pour d'autres activités : promenade, photographie, sport, chasse et autres loisirs.

Limite départementale ——

Unité paysagère n°8 «Le marais de la Dives et ses coteaux boisés». Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022.



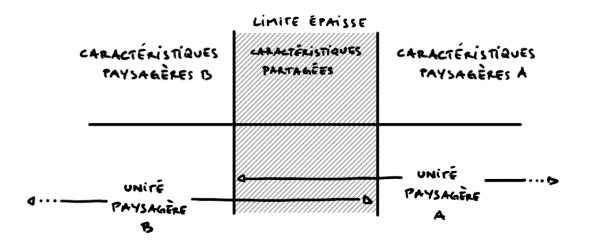


ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

• Identification des paysages :

«Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère.»

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les limites nettes, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les limites « épaisses », en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
 - « stables », généralement liées à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
 - « progressives », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma ci-dessus l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 5 Ateliers des Paysages : ateliers exploratoires (A6, A7, A8, A09, A10).

Un total de **27 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Identification des paysages

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques avec un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.¹ Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

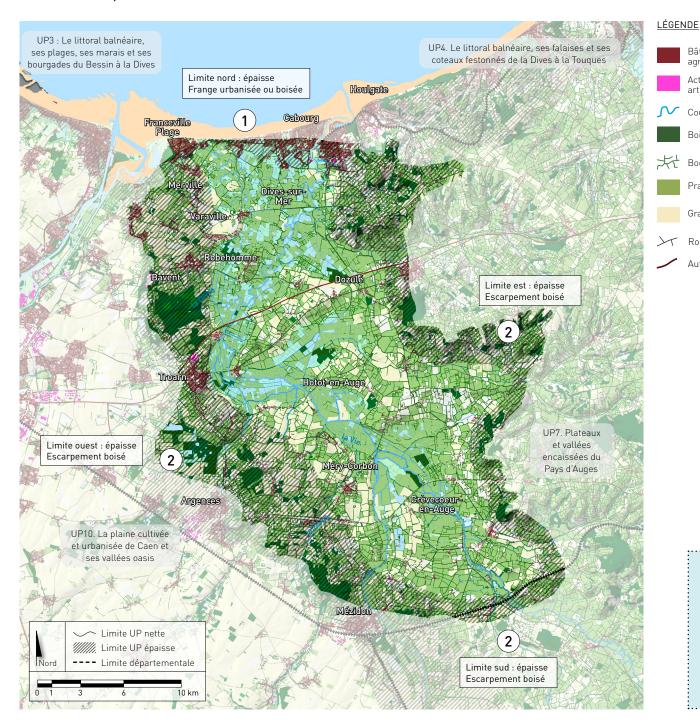
Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département ellesmêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

INTITULÉ, DÉLIMITATION ET ÉLÉMENTS DE SITUATION



ÉVOLUTION DES LIMITES PAYSAGÈRES DEPUIS L'INVENTAIRE DE 2001

L'inventaire des paysages régionaux réalisé en 2001 proposait un découpage en deux unités paysagères:

- L'escarpement occidental du pays d'Auge
- Les marais de la Dives

L'unité étant centrée sur le marais de la Dives, l'intitulé est formulé de la manière suivante : «Le marais de la Dives et ses coteaux boisés».

Dans un objectif de clarification et d'affirmation de l'unité, la délimitation se recentre sur le marais. Les paysages de la partie sud des escarpements du Pays d'Auge (située entre Mézidon et la limite départementale avec l'Orne) étant très différents du marais de la Dives, il est logique de l'exclure de l'unité 8 pour l'intégrer à l'unité 5, Plateaux et vallées du Pays d'Auge.

L'unité du Marais de la Dives est donc constituée du marais lui-même et des coteaux qui le bordent, les cuestas ou escarpements du Pays d'Auge, coteaux peu pentus, boisés, cultivés et parfois urbanisés (schéma de principe ci-dessous).

L'INTITULÉ proposé de «Le marais de la Dives et ses franges escarpées» a amené quelques réactions et propositions de précisions plutôt que de modifications. Ainsi, les propositions qui ont pu être relevées sont :

LES MARAIS DE LA DIVES ET DE LA DIVETTE ET

- SES COTEAUX BOISÉS

Bâti résidentiel, patrimonial,

agricole et équipements

Activités économiques,

Cours d'eau

Boisement

Bocage

Prairie

Grande culture

Autoroute

Route départementale

artisanales et industrielles

- SA CEINTURE BOISÉE
- SA CEINTURE DE VALLONS BOISÉS

Au fil des échanges, un certain consensus se dégage finalement de la première proposition : « Le marais de la Dives et ses coteaux boisés ».

LIMITES PAYSAGÈRES

Dives à la Touques

Identification des paysages

Limite épaisse : frange urbaine arrière du littoral CARACTÉRISTIQUES D B STRUCTURE | ST

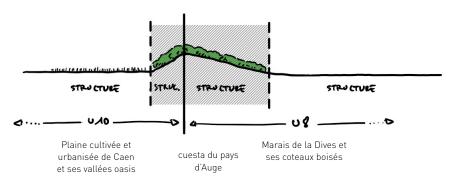


Le Home Varaville. L'avancée de l'urbanisation sur le marais

1 Limite nord

La limite nord est une sorte d'exception de l'unité. Il s'agit d'une limite épaisse de la même configuration que la limite nord de la plaine de Caen : le paysage du Marais de la Dives est limité par un horizon boisé et urbanisé, frange sud du «Littoral balnéaire, ses falaises et ses coteaux festonnés de la Dives à la Touques».

Limite épaisse :





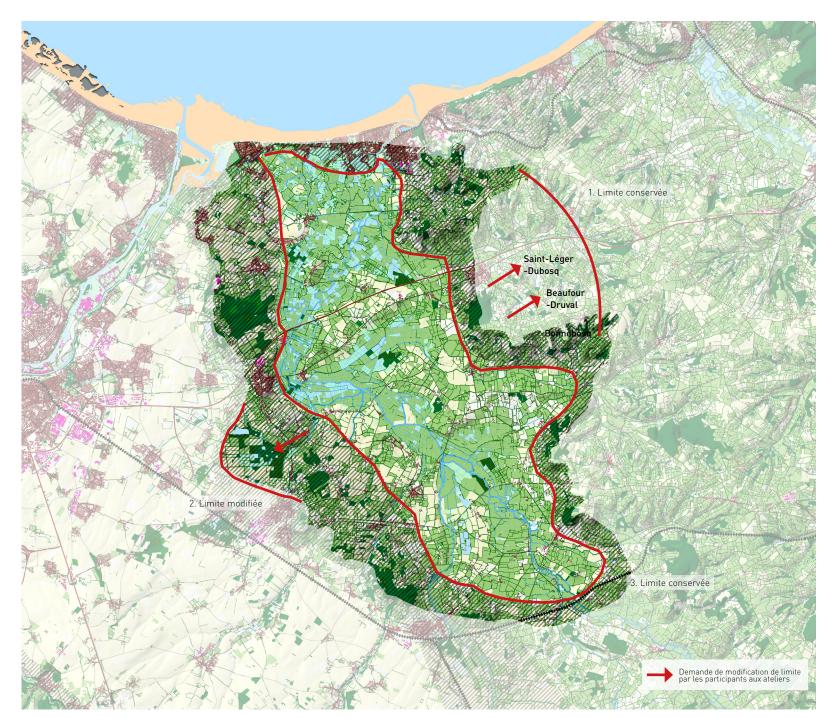
Les coteaux boisés des escarpements du Pays d'Auge.

2 Limite est / limite ouest / limite sud

Les trois limites relèvent du même principe. Elles forment des limites épaisses constituées par les escarpements du Pays d'Auge : coteaux peu pentus, boisés, cultivés, habités ou bocagers. Les escarpements sont inclus dans l'unité du marais, faisant office de toile de fond. Ils sont considérés comme des structures paysagères de l'unité.

MODIFICATION DES LIMITES PAYSAGÈRES FACE AUX TENDANCES D'ÉVOLUTION

Identification des paysages



Les limites proposées pour l'unité paysagère ont fait l'objet de quelques discussions par les participants des ateliers.

Les 3 modifications discutées, concernent :

- L'extension de la **limite nord-est** pour inclure dans l'unité paysagère une zone de villages, de bocage et de plateaux constituée par exemple des villages de Saint-Léger-Dubosq, Beaufour-Druval, Bonnebosg;
- > La demande est infirmée : une partie de ces communes sont déjà dans le périmètre de l'unité, dans l'épaisseur de sa limite ouest. Mais les parties de plateaux ne peuvent être considérées comme faisant partie du marais.
- L'extension de la **limite ouest** dans sa partie sud pour inclure les marais de Vimont dans cette présente unité paysagère ;
- > La demande est acceptée, ce qui confirme la limite de l'inventaire (2001).
- L'évolution de la limite progressive en une limite fixe délimitant le cœur des marais.
- > La demande est infirmée : comme évoqué dans les principes de délimitation des unités paysagères, les coteaux des escarpements des plateaux augerons font partie intégrantes des paysages du Marais de la Dives. Ne pas les inclure dans l'unité reviendrait à ne considérer que leur dimension géographique.



B COMPOSANTES PAYSAGÈRES

DÉCOMPOSER ET CARACTÉRISER POUR COMPRENDRE L'UNITÉ DES PAYSAGES

• Caractérisation des paysages :

«Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère.»

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Un Paysage... Implantation humaine Végétation + Perceptions et représentations Une partie de territoire perçue Relief - sol / Hydrographie

Composantes paysagères

Le paysage représente un « tout », un ensemble de familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.

Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?
- Pourquoi les milieux et leur végétation se sontils développés à certains endroits ?
- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?
- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

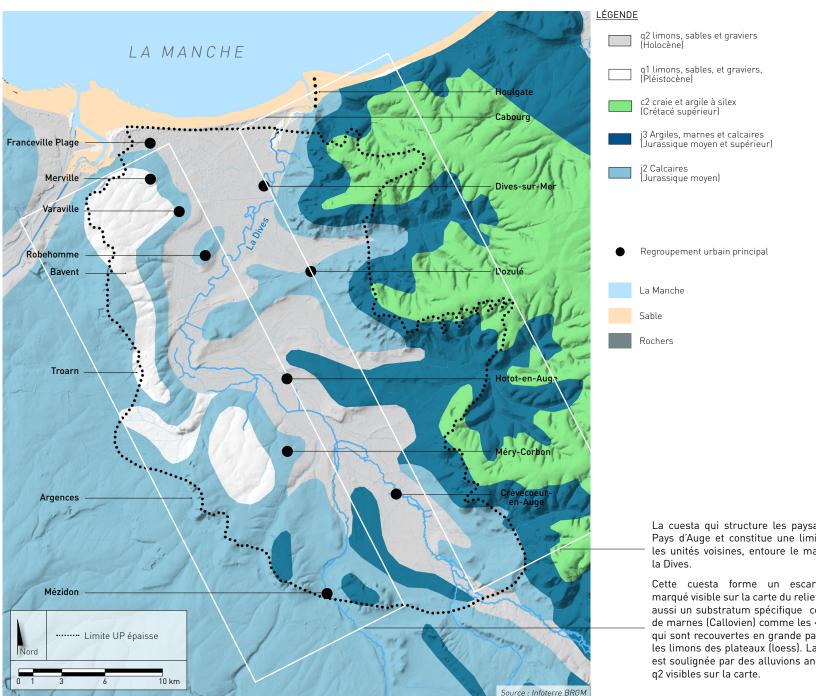
MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 5 Ateliers des Paysages : ateliers exploratoires (A6, A7, A8, A09, A10).

Un total de **27 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

LA GÉOLOGIE



UN TERRITOIRE SITUÉ ENTRE LE PAYS D'AUGE ET LA PLAINE DE CAEN

Les formes du relief telle que la cuesta du Pays d'Auge et la diversité des milieux naturels sont expliquées par la carte géologique. Les vastes étendues d'alluvions correspondent aux zones de marais d'où émergent des îles (comme Robehomme), buttes de terrains marneux du sommet du jurassique moyen. À l'est, les marais sont bordés par les marnes et calcaires (j3) des avant-buttes de la cuesta du Pays d'Auge.

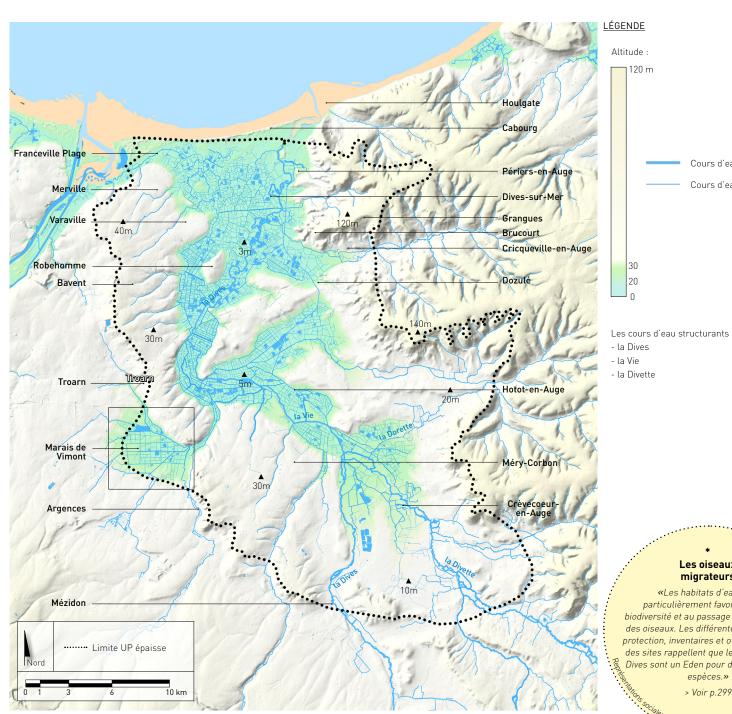
Il y a 2 modes de sédimentation au niveau du marais de la Dives, causés par la remontée du niveau marin au cours des âges : en aval, ce sont des dépôts marins derrière le cordon littoral de sable qui ont façonné ce sous-sol et en amont, de la tourbe et quelques limons alluviaux (Inventaire des paysages de Basse Normandie, 2001).

Le marais de la Dives est positionné entre les escarpements argileux de la cuesta du Pays d'Auge (j3) et les calcaires de la plaine de Caen (j2) et les marnes de la cuesta de Bavent.

La cuesta qui structure les paysages du Pays d'Auge et constitue une limite avec les unités voisines, entoure le marais de

Cette cuesta forme un escarpement marqué visible sur la carte du relief mais a aussi un substratum spécifique composé de marnes (Callovien) comme les « îles », qui sont recouvertes en grande partie par les limons des plateaux (loess). La cuesta est soulignée par des alluvions anciennes

LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE



UN SOCLE TOPOGRAPHIQUE DÉTERMINANT DANS LES PAYSAGES

120 m

20

Cours d'eau principal

Les oiseaux

migrateurs

«Les habitats d'eau sont

particulièrement favorables à la biodiversité et au passage voire au séjour des oiseaux. Les différentes mesures de protection, inventaires et outils de gestion

des sites rappellent que les marais de la Dives sont un Eden pour de nombreuses

> Voir p.299

Cours d'eau secondaire

Les paysages «à fleur d'eau» du marais de la Dives sont structurés par :

- Une vaste étendue plane, submersible (inondation annuelle), traversée par de nombreux cours d'eau au tracé naturel, qui serpentent depuis les collines du Pays d'Auge, au sud jusqu'à la Manche, au nord.
- Des «îles» ou collines au milieu du marais : des tertres hauts de quelques mètres séparés par un lacis complexe d'anciens chenaux de marée. Trois îles principales structurent les paysages du marais : autour de Robehomme, de Basseneville et de Hotot-en-Auge.
- Des coteaux marqués formant l'horizon du marais, occupés par le bocage, les boisements et quelques villages dont les silhouettes rythment les paysages.

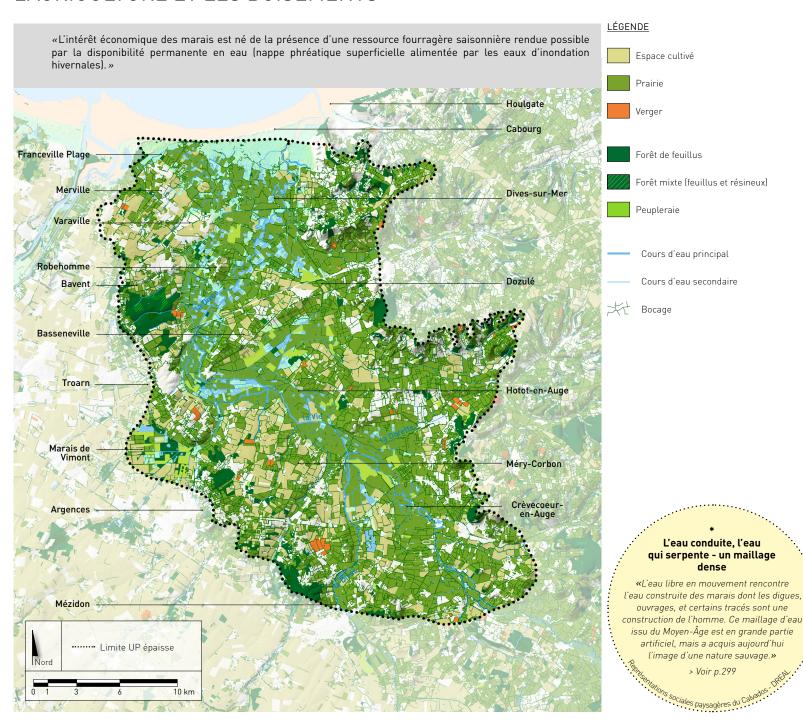
Le cordon littoral constitue la limite nord de l'unité. Les perspectives de changement climatique et de montée du niveau marin expliquent l'importance de ce cordon littoral pour l'avenir des paysages du marais.

L'EAU. UNE DONNÉE MAJEURE À L'ORIGINE DES PAYSAGES DU MARAIS

Le réseau hydrographique de cette portion de territoire a été modifié par la main de l'homme: travaux de drainage depuis le 18ème siècle et exploitation des graviers à partir des années 1960. Les canaux de drainage, aux tracés rectilignes, liés à la mise en culture du marais, structurent les paysages. Ils sont ponctués dans la partie sud par des gravières formant des pièces d'eau, à proximité des infrastructures routières (au niveau de Belle-Vie-en-Auge notamment).

Le réseau hydrographique du marais est aussi original pour le caractère sauvage et artificiel des nombreux étangs ou plans d'eau qui ponctuent la vaste étendue plane du marais. Ces plans d'eau; appelés aussi mares à gabions sont utilisés pour la chasse des oiseaux migrateurs.

L'AGRICULTURE ET LES BOISEMENTS



DES PAYSAGES MARÉCAGEUX ET SUBMERSIBLES AUX PAYSAGES INSULAIRES BOCAGERS ET BOISÉS

Étroitement liées aux fluctuations du niveau d'eau, les paysages du marais sont composés de milieux naturels humides adaptés aux variations saisonnières, donc inondés une partie de l'année. Les paysages prairiaux du marais sont façonnés par les activités agricoles (pâtures et prairies de fauches) qui se sont développées en fonction des modes de mise en culture.

Les prairies et les milieux humides pouvant accueillir des inondations annuelles dans les marais occupent les vastes étendues planes submersibles.

Les boisements et le maillage bocager de cultures et de prairies sont situés «au sec», sur les îles et sur les coteaux.

«Le marais prenait successivement deux visages: étendue blanche l'hiver, immenses herbages piquetés de bêtes pendant l'été. Par cette platitude et cette nudité, il se distinguait nettement des pentes des bordures et des «îles» dont le bocage descendait jusqu'à la limite des hautes eaux.»

UNE ALTERNANCE ENTRE PAYSAGES OUVERTS ET PAYSAGES FERMÉS

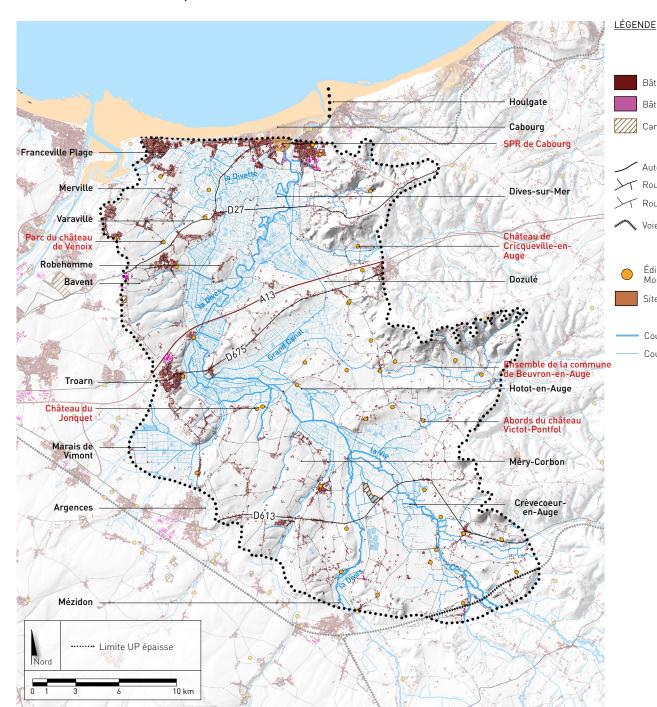
Les paysages du marais de la Dives sont constitués d'une alternance d'espaces ouverts et d'espaces fermés. Le site est composé d'immenses herbages sur les surfaces planes et de fermes isolées entourées de bosquets sur les îlots. Des travaux hydraulique sont réalisés au XVIIIème siècle.

A l'origine ouverts, ils sont de plus en plus constitués d'arbres formant une diversité de motifs paysagers :

- Les alignements plantés le long des routes et dans les haies bocagères sur les coteaux
- Les boisements liés à l'abandon des pâtures,
- Les plantations de saules le long des canaux,
- Les boisements de peupliers : principalement autour de la Vie, entre Basseneville la Dorette et dans le marais de Vimont.
- Les vergers (pommiers) sur les coteaux

L'URBANISATION, LES ÉQUIPEMENTS ET LE BÂTI PROTÉGÉ

Composantes paysagères



UN HABITAT INSTALLÉ SUR LES HAUTEURS

Bâti résidentiel

Route principale

Voie ferrée

Route départementale

Édifice classé au titre des

Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Monuments historiques

Cours d'eau principal

Cours d'eau secondaire

Carrière

Bâti à caractère industriel et commercial

Le marais est un lieu de vie, de travail et d'habitat. L'implantation des constructions est étroitement liée à la topographie et à l'inondabilité des terres. Les constructions sont localisées en hauteur :

- Les îles sont ponctuées de constructions isolées, fermes, manoirs et habitations implantées à quelques mètres de hauteurs par rapport au marais.
- Les villages, aux silhouettes aujourd'hui encore relativement compactes se développent sur les coteaux (ou cuestas) boisés,
- La frange arrière littorale (limite nord de l'unité) est caractérisée par une urbanisation diffuse résidentielle et touristique, présentant une forte dynamique d'extension.

UN PATRIMOINE BÂTI IMPORTANT

Le site inscrit de la commune de Beuvron-sur-Auge, les sites classés, le réseau de châteaux, les manoirs et la richesse architecturale des nombreuses fermes isolées à colombages constituent un ensemble d'éléments qui participent à créer le caractère patrimonial des paysages de l'unité.

UN TERRITOIRE PASSANT ET TRAVERSÉ

Les circulations au sein de l'unité paysagère sont très hiérarchisées entre d'importantes infrastructures orientées Est / Ouest et un dédale de chemins qui traversent le cœur du marais.

Seul l'axe de la Dives propose une circulation Nord / Sud, itinéraire historique servant pour les échanges commerciaux.

Les infrastructures de transport structurantes et rectilignes (A13, D27, D613) relient Caen au pays d'Auge.

Les chemins au cœur du marais forment un maillage de motifs paysagers diversifiés entre les chemins de terre et les chemins d'eau.

LES PAYSAGES INSTITUTIONNALISÉS ET PROTÉGÉS

Vaches Noires Houlgate <u>LÉGENDE</u> Cabourg Édifice classé au titre des SPR de Cabourg Monuments historiques Franceville Plage ENS de l'Estuaire Site Patrimonial Remarquable la Divette de l'Orne Merville Dives-sur-Mer D27 Varaville Site inscrit Parc du château * Château de de Venoix Cricqueville-en-Auge Parc du château Le Pays d'Auge Espace naturel sensible de Béneauville Dozulé Bavent Zone Natura 2000 (Site d'Intérêt A13 Communautaire) La Manche Troarr Hotot-en-Auge Sable Château du Jonquet Abords du château Victot-Pontfol Marais de Vimont Méry-Corbon Crèvecoeur-Argences en-Auge D613 Mézidon Limite UP épaisse

Composantes paysagères

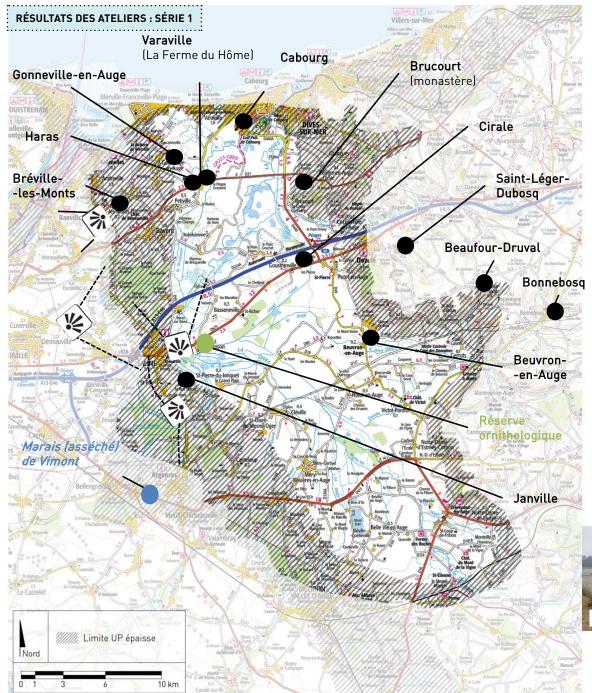
Site inscrit du Pays d'Auge :

« Afin de préserver le caractère pittoresque des paysages augerons, la Côte de Grâce ouest est inscrite parmi les sites en novembre 1972 (voir site 14100). Cette mesure est complétée, en octobre 1974, par l'inscription du Pays d'Auge et celle de la Côte de Grâce Est en juillet 1976. Les deux vallées de la Touques et de la Calonne sont parcourues de voies routières très passagères : l'axe Lisieux-Deauville et surtout l'autoroute de Normandie. Protégé pour contenir les excès d'une fréquentation touristique accrue, le site a conservé ses qualités paysagères ».

http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14102f.pdf

D'autres sites patrimoniaux sont classés, notamment les nombreux parcs de châteaux qui illustrent la richesse patrimoniale de ces paysages.

LES REPRÉSENTATIONS LOCALES DES PAYSAGES



Eléments remarquables et ponctuels reconnus localement (localisation et dénomination) Lieux Points de vue

Lié au végétal Lié à l'urbanisation Lié à l'agriculture

Axe structurant le paysage

Autres (ligne THT, ligne de

crête, voie ferrée...)

Planche 1. Caractéristiques de l'unité

paysagère

Ensemble paysager remarquable

Lié à l'eau

Réseau routier Réseau hydrographique

Limites administratives départementales

LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS ET **PONCTUELS RECONNUS**

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation locale des paysages de cette unité paysagère, s'organise sur l'identification de trois catégories d'éléments caractéristiques :

- Le patrimoine bâti pour son identité architecturale rurale

Les villages de Brucourt pour son monastère, Clermont avec sa chapelle, Beaufour-Druval avec son église et sa ferme manoir, le village pittoresque de Beuvron en Auge;

- Le patrimoine faunistique, naturel et domestique, directement lié aux marais

Janville et sa réserve ornithologique où peuvent être vus des cigognes et d'autres oiseaux migrateurs (mis en scène dans « Le peuple migrateur » de Jacques Perrin), la zone Natura 2000 du marais de Vimont aujourd'hui asséché. Ici peuvent également être ajoutées les évocations liées aux animaux domestiques, bovins et équins avec respectivement des lieux comme la ferme du Hôme et le haras à Varaville, le pôle équin du site d'enseignement vétérinaire du CIRALE à Goustranville.

- Les points de vue paysagers sur les marais ou sur la plaine de Caen

Ces points de vues sont répartis le long de la limite ouest de l'unité paysagère.

Des trois représentations iconographiques présentées, le choix des participants s'est plutôt porté sur la photo n°2, les trois représentations étant quand même considérées comme toutes représentatives des marais



Embouchure de la dives. Conservatoire du Littoral.



Le grand canal, à Brucourt. CC BY 3.0.



Paysages de printemps, à Méry-Corbon. André Lemaître.

LES BELVÉDÈRES ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

1 La baie de

Sallenelles, de

l'Observatoire

ornithologique

(2) Le GR223

au cœur du

marais

3 Le marais

depuis le

coteau

L'agglomération

St-Côme

de Caen depuis le château de

L'observatoire Belvédère de la de Saint-Samson Clermont-en-Auge

Troarn. une chapelle St-Michel de fenêtre sur le marais

La place du village de Beuvron-en-Auge (site

(8)

Le marais

de Saint-

Pair

Le marais Traversée depuis le du marais promontoire de sur la Hotot-en-Auge route D613

Le château du Mont de la Vigne (Michelin)

(12)

Les points de vue remarquables et les routes paysagères sont l'expression symbolique de la préoccupation d'un territoire pour les questions de paysage.

Composantes paysagères

D'une part, par la qualité des points de vue et des routes paysagères, de leurs aménagements, leurs ouvertures ou encore leur lisibilité.

D'autre part, pour ce qu'ils donnent à voir, pour la qualité des paysages offerts à la lecture des observateurs, qu'ils soient habitants, usagers quotidiens ou visiteurs.

Les points de vue remarquables, pour la plupart existants et identifiés depuis fort longtemps, sont en quelques sortes les sentinelles de la qualité paysagère, témoins des changements du territoire et révélateurs de l'attention qui leur est portée ou des enjeux sociétaux et questionnements actuels.

Ils sont aussi des vecteurs de conscience paysagère et permettent de véhiculer la culture du paysage, par la confrontation des observateurs aux questions que posent les paysages révélés.

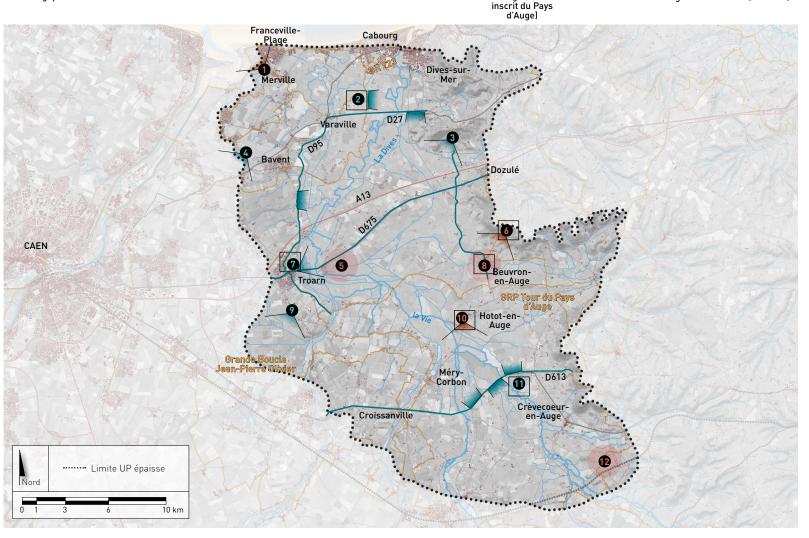
Les points de vue remarquables et les itinéraires paysagers existent sous différentes formes. Ce chapitre en fait état sans être exhaustif. Ils ont été recueillis à partir de sources diverses :

Points de vue

- Institutionnalisés, identifiés sur les cartes IGN. les cartes Michelin, dans les sites touristiques et les belvédères des sites inscrits ou classés, valorisés par la politique de la DREAL.
- Profanes, livrés par les participants lors des ateliers, souvent officieux et résultant d'une connaissance dite «profane» des paysages, et repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

Routes paysagères

- Les sentiers de randonnées, reconnus et institutionnalisés, identifiés par les cartes IGN (GR et GRP).
- Les voies aménagées et identifiées dans les documents d'urbanisme, comme les vélos-routes et les «itinéraires paysagers»,
- Les itinéraires repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.



Itinéraires paysagers remarquables

Route paysagère

Sentier de randonnée (GR et GRP)

Points de vue



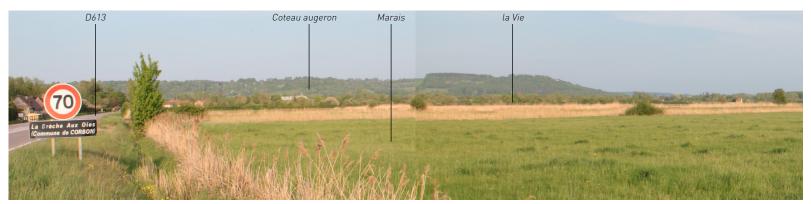
Point de vue profane (identifié au cours des ateliers et des sessions de terrain)

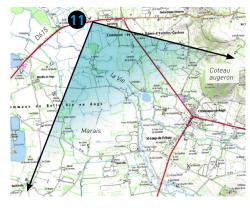


Point de vue illustré pages suivantes

LES TRAVERSÉES DU MARAIS

11 Traversée du marais sur la route D613





2 Le GR223 au cœur du marais



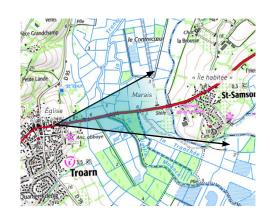


6 Troarn, une fenêtre sur le marais



La caractère inondable du marais contraint son accessibilité. Les traversées du marais en voiture, à vélo ou à pied sont donc le prétexte à la contemplation d'un paysage ordonné et étagé.

L'horizontalité des prairies humides contraste avec les coteaux abrupts boisés et les îles, ponctuées de clochers. Les fenêtres sur le marais sont structurées par les coteaux qui dessinent l'horizon.

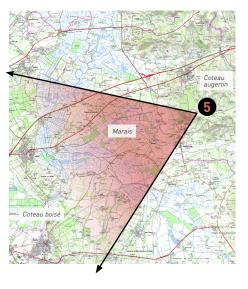


LES BELVÉDÈRES EMBLÉMATIQUES DU MARAIS

5 E

Belvédère de la chapelle St-Michel de Clermont-en-Auge





Les coteaux augerons qui bordent le marais de la Dives sur sa partie Est, offrent des points de vue remarquables et profonds. Les rivières et fossés, les haies arbustives et les peupleraies composent des paysages à la fois uniformes et diversifiés. Ces formes sont facilement identifiables depuis le belvédère de la Chapelle Saint-Michel et contrastent largement avec les coteaux boisés. Par météo clémente, la profondeur du champs de vision permet d'observer les paysages jusqu'aux collines du Mont Pinçon. Mais très souvent la brume recouvre le marais et lui apporte un caractère mystérieux.



Ce belvédère est aménagé de manière simple avec principalement l'installation d'une table d'orientation. Le belvédère jouxte la chapelle, un édifice de qualité construit au XVIIe siècle. Ce belvédère est accessible par un sentier bordé de hêtres multi-centaires.

LES «CARTES POSTALES» DU MARAIS

10 Le marais depuis le promontoire de Hotot-en-Auge



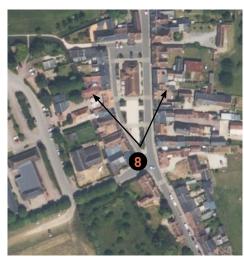


La première carte postale du marais de la Dives est composée d'une vaste étendue de prairies humides pâturées par des cheptels bovins, tramées par des fossés et bordées par des coteaux abrupts boisés. Plusieurs points de vues donnent à voir ces paysages. Quelques plantations de peupliers forment des ensembles arborés au coeur du marais et perturbent l'ouverture visuelle sur les coteaux.

8 La place du village de Beuvron-en-Auge







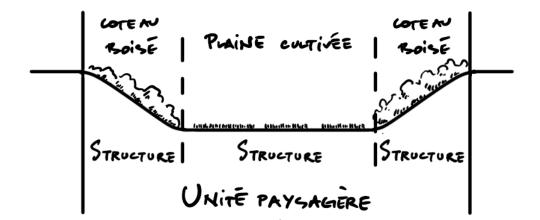


L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

«Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique.»

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



Structures paysagères

La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

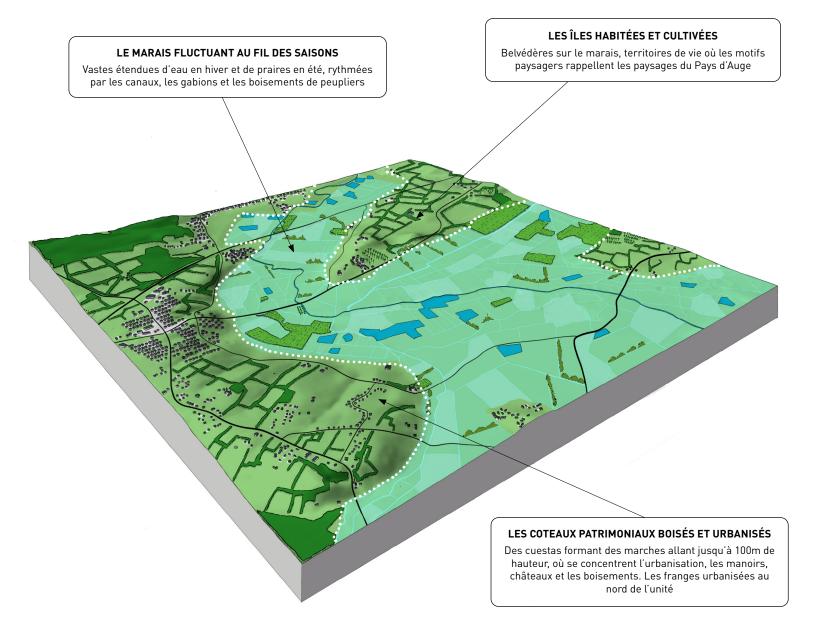
Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateaux bocagers, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, éléments très présents dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définie dans le chapitre sur les limites paysagères.

UN PAYSAGE DE MARAIS PONCTUÉ D'ÎLES ET CERNÉ PAR DES COTEAUX



Structures paysagères

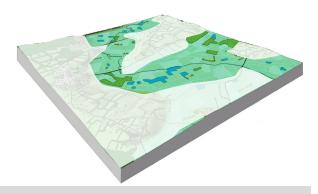
L'unité paysagère des marais de la Dives et ses coteaux boisés comprend trois grandes structures paysagères.

Elle est constituée d'une vaste étendue plane, submersible offrant un paysage de marais riches et diversifiés, ponctués d'îles, couvertes de cultures principalement occupées par des constructions isolées, et cernées par des coteaux boisés et habités.

On peut donc distinguer les trois structures suivantes :

- Le marais fluctuant au fil des saisons
- Les îles habitées et cultivées
- Les coteaux patrimoniaux boisés et habités et les franges urbanisées

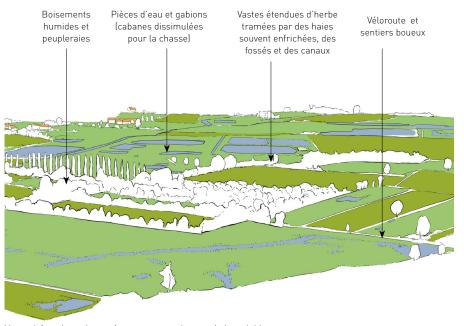
LE MARAIS FLUCTUANT AU FIL DES SAISONS



«Ce sont des paysages changeants : pâtures piquetées de bœufs blancs à la belle saison, blanchies l'hiver sous l'inondation et constellées d'iris jaunes le long des fossés au printemps. »



Secteur nord du marais en hiver, inondé où seuls les boisements au bord des fossés et les îles sont hors d'eau. Varaville.



Vue schématique du système paysager du marais inondable.

« L'intérêt économique du marais est né de la présence de cette ressource fourragère saisonnière qui permettait d'engraisser, pour l'automne, des bovins maigres achetés au printemps par les fermes dispersées sur les « îles » et les bordures bocagères. »



Illustration de la dichotomie paysagère entre la plaine inondable ouverte et les coteaux boisés. Hotot-en-Auge. Des paysages prairiaux rythmés par les fossés et les canaux et ponctués par les peupleraies.

DES PAYSAGES INONDABLES SAUVAGES ET DES PAYSAGES DRAINÉS POUR LA CULTURE DE L'HERBE

Les paysages du marais offrent des ambiances variables au fil des saisons liées à la présence ou non de l'eau. L'entrée des eaux, venant des rivières, en hiver, modifie complètement les ambiances paysagères en recouvrant les surfaces enherbées. L'étendue de prairies devient étendue d'eau.

Au-delà des variations saisonnières, les paysages du marais offrent aussi une grande variation entre

- Les paysages aux aspects « sauvages » aménagés et gérés pour la pratique de la chasse, caractérisés par des boisements humides, traversés par des petites rivières aux tracés sinueux et ponctués par des étangs et des constructions pour la chasse : les gabions.
- Les paysages drainés, pouvant être asséchés et aménagés pour la culture de l'herbe principalement, caractérisés par de vastes prairies quadrillées par des canaux rectilignes devenant fossés une partie de l'année et bordés par des saules têtards.

DE VASTES PAYSAGES OUVERTS AYANT TENDANCE À SE FERMER

A première vue, le marais est un vaste paysage ouvert, évoquant respiration, immensité, offrant des vues lointaines sur les îles et les coteaux. Aujourd'hui, cette impression n'est pas toujours ressentie car le développement des parcelles plantées de peupliers et les friches empêchent les vues lointaines et participent à une impression de fermeture.

LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

Travaux de drainage du marais

La recherche d'une plus longue et plus stable utilisation du marais a entraîné des travaux hydrauliques destinés à évacuer plus rapidement les eaux d'inondation. Les premiers, de 1714 à 1748, aboutirent au drainage du marais de Vimont. Les plus importants furent réalisés sous le Second Empire avec l'endiguement de la Dives, le recoupement de ses méandres, le creusement du Grand Canal et de la Tranchée.

Structures paysagères

Réseau de digues et fossés qui délimitent des casiers de cultures pour gérer la mise en eau des terres, support de chemins et d'itinéraires traversants le marais Parcelles de prairies fauchées et pâturées Alignements de saules têtards au bord des canaux Parcelles plantées de peupliers de peupliers

Un paysage inondable façonné par l'homme pour le rendre cultivable. Les dispositifs de gestion de l'eau structurants permettant la culture de l'herbe et de peupliers. Saint-Pierre du Jonquet.

Marée contre marais

Le maillage de canaux constitue une grande machine hydraulique pourvue d'ouvrages et de digues. L'évolution du climat (...) commence à mettre à mal certains ouvrages. L'eau salée s'introduit dans les canaux d'eau douce. Des ouvrages liés à ce fonctionnement hydraulique ne pourront être calibrés pour des hauteurs d'eau toujours plus importantes.

Voir p.309

lles paysagères du





Un marais composé de motifs linéaires (les canaux, les alignements de saules) et de motifs ponctuels (les gabions et les mares pour la chasse). Canton de Troarn

«Quelques vénérables saules solitaires émergent çà et là, et semblent les gardiens du marais.»

La «petite Hollande» normande et la véloroute des marais

A la découverte de Cabourg par ses marais. A l'arrière-littoral, loin des classiques visites Belle-Epoque, la cité du Calvados se découvre aussi par ses marais. Cette «petite Hollande» permet de profiter, à pied ou à vélo d'un ¿ territoire baigné d'atouts naturels.

> Voir p.304-307



La vélo-route des marais de la Dives, itinéraire doux permettant de traverser le marais depuis le Pays d'Auge ou depuis la côte de Nacre. Troarn

DES MOTIFS PAYSAGERS DIVERSIFIÉS, LIÉS À LA GESTION DE L'EAU

Les motifs paysagers caractéristiques du marais sont étroitement liés à la gestion de l'eau :

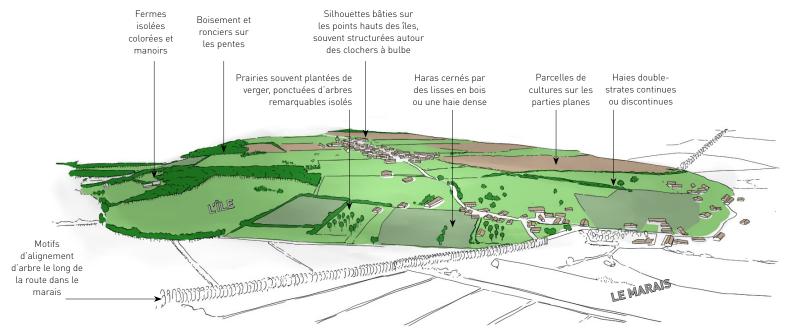
- Les vastes étendues d'herbe sont des prairies fauchées ou pâturées, délimitées par des fossés et des canaux, bordés de saules têtards. Ces vastes prairies humides abritent un milieu écologique riche composé de molinies, joncs et carex et de quelques zones à phragmites et tourbières alcalines (à sphaignes et prêles). L'arbre y est peu présent, essentiellement les saules blancs et cendrés, dont on peut observer quelques spectaculaires vieux sujets, souvent traités en têtards, puis abandonnés pendant plusieurs décennies, ce qui produit d'étonnantes silhouettes de solitaires. Ces prairies sont ponctuées par endroits de parcelles cultivées en céréales et maïs.
- Ces vastes étendues planes sont ponctuées de **plusieurs pièces d'eau**, d'origine différentes : anciennes gravières, étangs ou **«gabions»**, crées pour la chasse.
- Des parcelles de peupliers constituent un motif paysager du marais qui participe à une impression de fermeture des paysages. L'espèce introduite la plus répandue est le peuplier blanc, dont la culture se développe depuis quelques années (dynamique déjà identifiée en 2001).

UN DÉDALE DE CHEMINS

Les gens n'habitent pas dans le marais mais le traversent. Comme les autres éléments paysagers, les circulations sont étroitement liées à la présence de l'eau. La Dives est le seul axe navigable mais le marais est traversé quotidiennement grâce à la vélo-route, et au réseau de chaussées. Les canaux offrent des itinéraires de découverte riches et diversifiés mais ne traversent pas le marais.

Structures paysagères

LES ÎLES HABITÉES ET CULTIVÉES



Vue schématique du système paysager des îles habitées et cultivées



Les premiers horizons depuis le marais. Des paysages repères composés de boisements, de vergers et de constructions, contrastant avec les prairies souvent inondées du marais. (8 amis de la Dives 14).

DES TERRITOIRES INSULAIRES BELVÉDÈRES COMME ÉLÉMENTS REPÈRES DANS LE MARAIS

Les vastes paysages prairiaux du marais sont ponctués par des terres surélevées de quelques mètres au dessus du niveau de la mer formant des îles lorsque le marais est inondé.

Ces îles, visibles de loin s'imposent comme des repères au sein du marais. Elles constituent les 1ers plans et 1ers horizons dans les grandes étendues ouvertes. Leur situation privilégiée, en hauteur permet de profiter de points de vue lointains et de situations belvédères remarquables.

Les îles sont jalonnées d'éléments paysagers marquants qui rythment les paysages et tranchent avec les teintes et les ambiances du marais. La floraison des vergers et les silhouettes d'arbres remarquables aux abords des maisons, les façades enduites, à colombage colorés des fermes isolées et les clochers en dômes apportent des touches de couleurs dans les panoramas sur le marais.

Les îles accueillent les activités et les éléments paysagers ne pouvant être développés sur des terres inondables. En ce sens elles font parties du système paysager du marais. Les îles constituent des lieux de vie, de travail et de loisirs étroitement liés au marais : les fermes, les haras et les manoirs.

Les territoires insulaires du marais, aux ambiances bocagères et rurales présentent un aspect patrimonial remarquable dont les constructions sont mises en valeur par la présence des arbres.

«Le fond, plan à l'amont, légèrement bosselé à l'aval, était nu à cause à la fois de l'inondation annuelle et de la fonction pastorale. Il prenait successivement deux visages : étendue blanche l'hiver, immenses herbages piquetés de bêtes pendant l'été. Par cette platitude et cette nudité, il se distinguait nettement des pentes des bordures et des «Îles» dont le bocage descendait jusqu'à la limite des hautes eaux.»

LES ÎLES HABITÉES ET CULTIVÉES

Les îles, des paysages « au sec » composés d'une trame agricole ponctuée d'enveloppes bâties autour des églises dont les clochers à dôme forment des repères. Le paysages agricoles forment une mosaïque entre tradition et évolution récente : des haies bocagères encore bien visibles mais qui s'épaississent, des vergers qui structurent les abords des fermes et des parcelles des terres labourées principalement destinées à la culture des céréales qui apportent une nouvelles géométrie aux paysages. Basseneville.



André Lemaître, peintre français, nous fait entrer da sus l'intimé du cours d'eau, des usages agricoles et des villages qu'il traverse. Le paysage est découvert par la voie d'eau à découvert par la voie d'eau à l'approche de Mery-Corbon.

> Voir p.301

Sociales paysagères d'

Maison à colombages isolée près de Crèvecoeur-en-Auge. Notre-Dame de Livaye.

«Les maisons semblent «nichées» dans leur écrin végétal et montrent les contrastes vifs entre les enduits de teinte claire et les colombages, parfois peints, dont les ambiances colorées rappellent le Pays d'Auge voisin.»

DES MOTIFS PAYSAGERS CONSTRUITS ET PLANTÉS QUI RAPPELLENT LES AMBIANCES AUGERONNES

Les paysages des îles constituent les relais entre les terres inondables du marais et les collines bocagères du Pays d'Auge. Hybrides, ils sont emprunts de motifs qui rappellent les ambiances du Pays d'Auge:

- Le bocage herbagé et pâturé qui façonne les paysages des îles, en apportant une géométrie et un caractère confidentiel au sein de chaque parcelle entourée par des haies arborées de feuillus.
- Les labours, parcelles cultivées, dans les parties en hauteur non inondables, et à proximité des habitations, éléments constitutifs des paysages de piémonts cultivés.
- L'architecture à colombage, les bâtiments agricoles et les fermes isolées offrant une diversité architecturale au caractère rural dans les constructions sur les îles.
- Des hameaux et petits villages historiques installés sur les points hauts des îles, reliés au reste du territoire par quelques routes.
- Des axes de communication structurants traversants bordés de boisements linéaires, n'offrant que peu de vues sur les paysages des îles et du marais route départementale D675 et Autoroute A13.



Village d'Hoto en Auge, perché sur un «Ilot».

LES COTEAUX « PATRIMONIAUX » BOISÉS ET HABITÉS



Coteau cultivé et urbanisé au niveau de Troarn.

«Dans cette vaste étendue du marais, toute verticale fait événement : la marche du pays alentour, haute de quelques mètres et qui semble "cristalliser la vie" avec ses haies touffues, pailletées de maisons et de bâtiments, d'où émerge fièrement quelque clocher. »

UN HORIZON REPÈRE FORMANT UN ÉCRIN **POUR LE MARAIS**

Le coteau est une structure paysagère essentielle du paysage du marais de la Dives.

Coteau ou cuesta, cette structure forme un horizon vert et sombre visible de toute part, contrastant avec les vastes étendues de prairies vert tendre. Les pentes boisées, bocagères ou urbanisées constituent un repère et un écrin pour le territoire.

La cuesta est aussi reconnue pour ses constructions patrimoniales, offrant des silhouettes construites implantées comme des guets au sein des villages ou isolées dans la trame bocagère. Ces constructions apportent une image qualitative et notoire au territoire.



Image d'Epinal : Agriculture, vergers et élevage... sur les contreforts du pays Le coteau boisé formant l'horizon des vues depuis le marais. Putot-en-Auge. d'Auge. Dozulé. Source : DDTM paysagiste-conseil.





L'ensemble de Beuvron-sur-Auge, inscrit au titre des sites : village de caractère reconnu, préservé et valorisé, village « carte postale », situé à la limite entre Pays d'Auge et marais de la Dives.

LES COTEAUX « PATRIMONIAUX » BOISÉS ET HABITÉS

Important boisement de Domaine historique et Trame bocagère encore Grandes parcelles de feuillus installés sur les Village installé Cuesta s'élevant patrimonial : château, bien lisible qui quadrille cultures aux abords pente et les sommets, sur la crête à 100m de haut les prairies des villages manoir, verger formant l'écrin de marais LEMARAIS

Vue schématique du système paysager des coteaux boisés et urbanisés.

Les boisements sur les coteaux formant des crêtes boisées. Ici, au niveau de Varaville.



Les enclos herbagés cerclés de haies bocagères.

UNE MARCHE QUI SURPLOMBE LE MARAIS

Le marais est une vaste étendue plane cernée par une pente pouvant s'élever jusqu'à 100m de haut appelée la cuesta du Pays d'Auge.

L'organisation des paysages du versant est de la cuesta est étroitement liée au relief et à l'exposition.

- Les cœurs de villages, les châteaux et les manoirs sont implantés en point haut, sur le plateau au sommet du coteau, souvent entourés par des vergers.
- Les boisements, les vergers, les cultures et les prairies sont tramées par un réseau de haies encore bien visible, sur les pentes, jusqu'au points bas. Les haies sont pricipalement composées de prunelliers, d'épines blanches et de noisetiers. Les hautes silhouettes de chênes pédonculés, de frênes et de saules (dans les sols frais) créent des repères dans ces paysages de coteaux.



Le village de Troarn (source : ami des marais de la Dives).



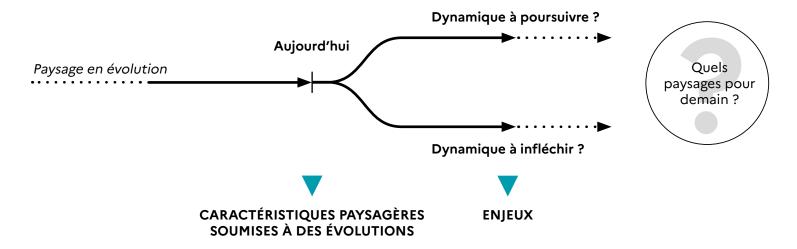
LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :
- «Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages.»
- Qualification des paysages :

«Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage.»

- Enjeux paysagers :
- « Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 2 Ateliers des Paysages : A19, A20. Un total de 26 personnes a participé à la qualification de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 2 Ateliers des Paysages : A24, A25. Un total de 23 personnes a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers «Évolutions». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers «Enjeux». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

«Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ?»

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'anticiper leurs futures évolutions, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

L'analyse des dynamiques paysagères, sur des pas de temps variés de 1950 à aujourd'hui, et particulièrement sur les vingt dernières années, met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2023 prend appui sur différentes ressources :

- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

■ Pour formuler et spatialiser les enjeux paysagers, l'Atlas s'est appuyé sur la définition du terme «enjeu».

L'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

En conclusion, pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire pour aider la décision** concernant le cadre de vie, les enjeux ne doivent pas faire apparaître d'ambition ou de volonté d'aménagement, choix qui appartient aux collectivités locales concernées.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de concevoir une stratégie globale et transversale, composée d'objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.

LES GRANDES TENDANCES DES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES

LA MANCHE Franceville-Plage Dives-sur-Mer GR 223 Robehomme CAEN Le Ham Troarn GRP Tour du Pays d'Auge Grande Boucle Méry-Corbon LÉGENDE Urbanisation Résidentiel et agricole Croissanville Bâti construit après 2000 Crèvecoeur-en-Auge Activités économiques Boisement 壮 Bocage Prairie Limite UP épaisse Grande culture Route départementale

URBANISATION

Dynamiques dominantes (depuis 1950)



Étalement urbain



Dynamiques récentes (depuis 2000)



Étalement urbain arrière

AGRICULTURE

Dynamiques dominantes (depuis 1950)



Suppression des vergers et des haies, ouverture des paysages

Dynamiques récentes (depuis 2000)



Plantation de parcelles de vergers sur les coteaux et sur les îles

ÉQUIPEMENTS

Dynamiques récentes (depuis 2000)



Valorisation des voies vertes/GR

BOISEMENTS

Dynamiques dominantes (depuis 1950)



Augmentation des peupleraies > fermeture des paysages du marais et des vues lointaines



Cadrage des reconductions (pages suivantes)

Évolutions et enjeux paysagers

Urbanisation / équipements :

- Développement urbain sur les parties supérieures du marais : sud de Troarn, ouest de Bavent.
- Influence de l'étalement urbain de la banlieue de Caen depuis l'est (Troarn).
- Dynamique d'étalement urbain des stations balnéaires dans les terres (Merville, Franceville-Plage, Cabourg et Dives-sur-Mer) et banalisation des paysages urbains « arrières-littoraux ».

Agriculture et environnement :

- Augmentation des plantations de peupliers.
- Remplacement des prairies par des cultures de maïs dans le sud du marais.
- Enfrichement des parcelles pâturées sur les
- Apparition de bosquets de saules dans le marais
- Diminution du pâturage et augmentation des parcelles fourragères dans les marais
- Augmentation du niveau de l'eau avec le changement climatique, pression sur le cordon dunaire de Cabourg, effacement des diques, salinisation des sols, émergence d'un marais saumâtre.

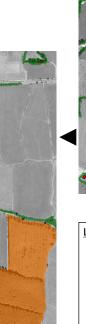
INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

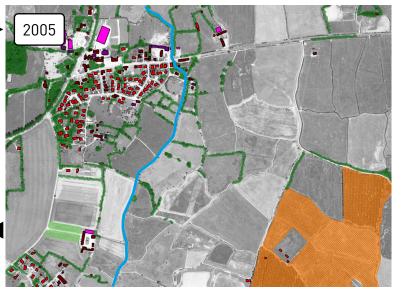
Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

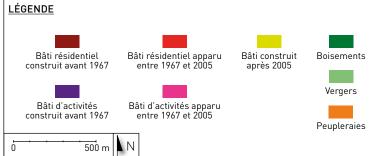
- «Développement récent du peuplier, en cultures régulières, qui tend à fermer le paysage»
- Apparition progressive des cultures de maïs : «Rares cultures, entre l'émeraude des maïs et le vert
- Diminution des haies : «L'éclaircissement du bocage entraîne souvent la disparition des haies de bordure».
- Épaississement des haies et apparition de fourrés à ronciers sur les coteaux.
- Multiplication des gabions : «La chasse aux oiseaux migrateurs a multiplié les plans d'eau des gabions, surtout à l'est de Robehomme».

VARAVILLE









Le marais de la Dives est composé de structures paysagères bien démarquées : un marais et des coteaux. L'évolution est davantage ressentie sur les coteaux, la topographie, zone hors d'eau est plus accessible et connait d'avantage d'aménagement que dans le marais.

Évolutions de l'urbanisation

1965 : Les hameaux et villages sont répartis sur le coteau.

2005: Un nombre important de bâtiments résidentiels se sont juxtaposé aux hameaux existants sur le coteau, au-dessus du marais. Des hangars et bâtiments d'activités, se sont installés à proximité des hameaux également.

2020 : De nouveaux bâtiments résidentiels voient le jour contre les bâtiments existants.

Évolutions de l'agriculture et des boisements

1965 : Hautes terres : le bocage est délité, visible sur le coteau au-dessus du marais. Basses terres : espace essentiellement ouvert. Quelques bosquets dans le marais sont installés en bordures de parcelles. De nombreux vergers sont installés dans le bocage sur le coteau.

2005 : Les haies sont moins nombreuses et il y a moins de vergers également. Des parcelles de peupleraies ont été plantées au milieu du marais.

2020: Les vergers ont quasiment disparu.

>> Les structures paysagères de Varaville restent lisibles. Les coteaux du marais se sont urbanisés et le marais a perdu une partie de ses prairies en faveur de plantations de peupleraies.

PAYSAGES EN ÉVOLUTION, PAYSAGES EN DÉBATS

Les citations suivantes relatent certains échanges tenus lors des ateliers et des comités techniques. Il ne s'agit pas d'une restitution exacte, mais d'une **mise en scène de propos choisis**, dont les sujets restent parfaitement fidèles aux discussions des ateliers. De plus, les sujets traités ne sont pas exhaustifs, une sélection a été effectuée en interne. D'autre part, les noms cités dans les verbatims issus des ateliers sont totalement fictifs.

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 3

Ces échanges illustrent différents points de vue et représentations sociales pouvant exister à propos d'une évolution paysagère. Aucun des avis n'est erroné, mais les opinions peuvent diverger sur les attentes en matière de paysage, révélant la diversité des points de vue qui peuvent faconner les paysages.

«Il y a une évolution en cours qui va largement se répercuter dans nos paysages, c'est la montée des eaux! On en parle encore peu aujourd'hui mais on sait bien ce que ça va donner et ça fait réfléchir. Quand on sait que par endroits, le niveau de l'eau va monter de 6 mètres, que va devenir notre marais de la Dives?!

On va se retrouver avec un grand lac d'eau salée et on perdrait une grande partie de territoire en herbe. Alors la dynamique d'équipement et de construction des digues, je trouve qu'elle fait évoluer nos paysages positivement.»

« Mais Jean-Pierre, on voit bien que vouloir résister à la nature est un vœu pieu! On ne peut pas construire des digues sur tout le littoral français, ni même seulement calvadosien.

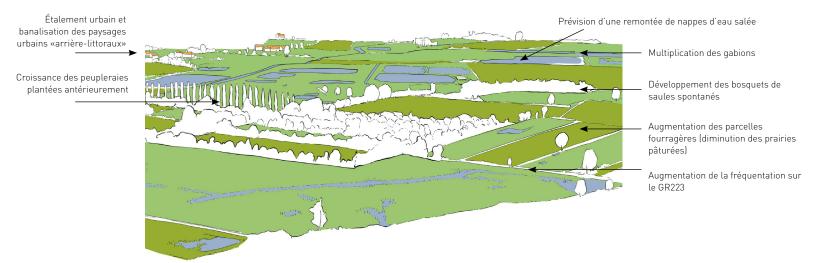
Personnellement, la construction et le renforcement des digues ne me rassurent pas vraiment, même si je suis aussi très attaché à notre marais. Si ça devient un lac eh bien on apprendra à vivre avec, on changera nos activités et on s'adaptera.»

«Je suis d'accord avec vous deux. Je ne vois pas du tout comment construire une digue, que l'on ferait monter indéfiniment, pourrait représenter une solution durable. Mais par contre, si on ne fait rien, comme tu dis, Guillaume, on perdrait la grande richesse écologique des milieux du marais...»



« Il y a la montée des eaux mais aussi la salinisation, le stade qui la précède... Cette salinisation en cours est en train de modifier les paysages du marais en créant des prés salés, et personnellement ce type de paysage me plaît beaucoup. La salinisation va entraîner un changement de pratiques avec l'introduction de moutons de pré-salés dans le marais de la Dives, par exemple. »

LES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DU MARAIS



Vue schématique des évolutions du système paysager du marais inondable.

LES GRANDES MODIFICATIONS LIÉES AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET À LA MONTÉE DES EAUX:

- Inondabilité des marais
- Effacement des digues
- Salinisation des sols et émergence d'un marais saumâtre

La partie nord du territoire est impactée par la forte menace de **salinisation du marais** liée à la montée des eaux. Cette évolution bouleverserait l'ensemble de l'écosystème et donc des pratiques.

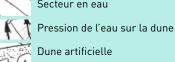
Cette probable évolution des paysages est étroitement liée aux dispositifs de digues et demande à anticiper et à accompagner plutôt que de lutter contre. Trois postures vis à vis de la montée des eaux : Laisser faire, renforcer le système hydraulique, accepter et accompagner la transformation du territoire.

>> Inondabilité des marais :

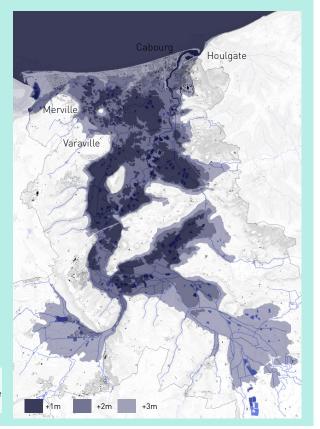
Deux scénarios ont été exposés lors du colloque :

- + 2m, pression immense sur le cordon dunaire de Cabourd
- + 3m selon le GIEC





<u>Source</u>: Colloque Paysage en Transition DREAL - Octobre 2022 Les marais de la Dives: NOUVEAUX CLIMATS NOUVEAUX PAYSAGES Jean-Christophe NANI, PCE DDTM14, Patrice GERMAIN, Maire de Basseneville Sophie GIACOMAZZI, Chef du service Eau et Biodiversité DDTM14



Globalement les évolutions identifiées en 2001 se poursuivent :

 « La chasse aux oiseaux migrateurs a multiplié les plans d'eau des gabions, surtout à l'est de Robehomme ».

Les paysages du nord du marais sont largement façonnés par la pratique de la chasse dans les gabions : étangs, zones humides et cabanes camouflées dans la prairie.

- « Développement du peuplier, en cultures régulières, qui tend à fermer le paysage ». Les grandes parcelles de peupliers obstruent les vues lointaines depuis le marais et perturbent l'impression de vaste étendue d'herbe. Les peupleraies plantées dans les années 2000, ont aujourd'hui un réel impact paysager avec les arbres qui ont grandi.

Depuis 20 ans, des nouvelles évolutions façonnent les paysages :

- L'augmentation de la fréquentation sur le GR223, un itinéraire qui traverse le marais par les locaux et les touristes de la côte en saison estivale. L'espace du marais est intégré au cadre de vie des vacanciers en séjour sur le littoral au niveau de Cabourg.
- Le développement des bosquets de saules spontanés donne à certains endroits une impression de fermeture et d'abandon.

Par ailleurs, le contexte économique explique une diminution du pâturage et une augmentation des parcelles fourragères.

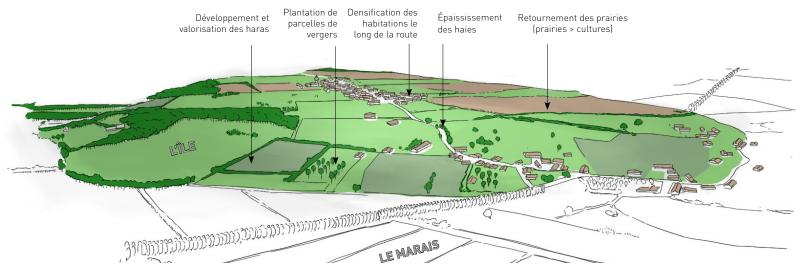
- La dynamique d'étalement urbain des stations balnéaires à proximité des terres inondables se poursuit. Les nouveaux motifs qui structurent les paysages urbains «arrières-littoraux» participent à un phénomène de banalisation : voiries, pavillons, hangars, campings, panneaux publicitaires, etc. (Merville, Franceville-Plage, Cabourg et Dives-sur-Mer).

Le recul du trait de côte et les nombreux risques d'inondation qui menacent le littoral balnéaire urbanisé laissent imaginer que la dynamique d'urbanisation et d'étalement urbain sur l'arrièrepas va se poursuivre.

- Dans la partie sud du marais, les cultures de maïs se développent et prennent la place des prairies. Cette dynamique participe à la perte des caractéristiques paysagères du marais.

L'équilibre écologique du marais et de ses milieux naturels spécifiques	La biodiversité et la diversité paysagère générées par le marais constituent une richesse remarquable pour le territoire. Le marais tient un rôle essentiel dans l'écosystème du littoral et de l'arrière-pays. L'équilibre écologique est perturbé par le développement de la végétation arborée et arbustive et par la montée des eaux salées. Comment faut-il se projeter sur cet espace? Quelles types de transformations pouvons-nous accepter ? Quelles types de transitions paysagères travailler entre les secteurs naturels, les secteurs périphériques proches des habitations et les secteurs au cœur du marais, éloignés de la présence humaines, souvent boisés ?
Le patrimoine hydraulique	Face à la dynamique de montée des eaux, les digues doivent-elle encore faire l'objet de travaux de solidification et de réfection ? Ces travaux sont-ils encore raisonnables et souhaitables ? Les digues représentent-elles une valeur patrimoniale à valoriser ? Est-il possible d'envisager des nouveaux secteurs submersibles, là où les digues ne seraient plus adaptées ? La tendance actuelle du renouvellement des digues se fait trop souvent au détriment de leur qualité originelle. Quelle position adopter face au risque de disparition de leur caractère patrimonial ?
Les paysages prairiaux	Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont affaiblies par l'enfrichement, le développement des boisements et de l'urbanisation (dans le nord de l'unité). Elles sont aussi un piège à carbone très efficient. Les prairies revêtent également un caractère fortement patrimonial et particulièrement esthétique. A l'échelle de l'ensemble du marais les prairies semblent uniformes mais elles sont en réalité très diversifiées et correspondent à des pratiques agricoles variées. Les prairies de fauche (élevage équin), destinées à nourrir les bêtes n'ont pas le même bénéfice environnemental que les prairies pâturées par les bêtes (élevage bovin). Aussi il y a les prairies «naturelles» souvent à proximité des mares à gabions qui sont destinées à la pratique de la chasse. La cohabitation des pratiques agricoles et de loisirs sur les prairies et les zones humides est définie par des principes de gestion. Cette gestion semble délicate et plus ou moins partagée et raisonnée selon le nord ou le sud du territoire. Souhaite-t-on maintenir les paysages ouverts des prairies ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ?
L'accessibilité du marais, les mobilités douces et le paysage	Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes et d'itinéraires de randonnées (GRP), comme le GR223, le Tour du Pays d'Auge, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ? Dans le cas du marais de la Dives, les itinéraires doux constituent des alternatives à ceux présents sur le littoral et participent à les désengorger. Est-ce qu'il serait souhaitable de rendre le marais encore plus accessible et aménagé pour les visiteurs alors que son caractère inondable rend les travaux coûteux et complexes?
Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages du marais	Les paysages du marais sont structurés par l'ouverture visuelle qui donne à voir l'étendue des prairies alternant entre le vert et le blanc. Face au développement de la végétation et au développement urbain, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projet de valorisation spécifique ? Peut-il constituer une élément structurant pour guider de futures mesures de gestion des milieux naturels, orienter de futurs projets d'urbanisation ou influencer le futur tracé d'itinéraires de mobilité douce ? Faut-il souhaiter une meilleure lisibilité et une meilleure accessibilité des cours d'eau, notamment de la Vie et de la Dives ?
La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation	Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement dans la partie nord de l'unité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir pour structurer la ligne d'horizon au nord du marais? Les logiques historiques d'habitat en zone inondable sont-elles adaptables à l'époque actuelle pour un habitat résidentiel et de loisirs dans des secteurs menacés par la montées des eaux? Quelle acceptabilité d'un report éventuel de l'urbanisation balnéaire qui s'imposerait en fonction de l'élévation du niveau marin?

LES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DES ÎLES HABITÉES ET CULTIVÉES



Vue schématique des évolutions du système paysager des îles habitées et cultivées



L'épaississement des haies crée une impression de fermeture, notamment lorsque les routes et les chemins suivent le maillage arboré des haies bocagères. En même temps il donnent un caractère confidentiel aux propriétés. Hotot-en-Auge.

Les haras se développent sur les îles. Ce phénomène est lié à une demande croissante pour une pratique sportive et régulière de l'équitation mais aussi pour une pratique de découverte. Disparition des haies arborées autour de la parcelle et remplacement par des lisses en bois. Le Ham.



Globalement les évolutions identifiées en 2001 se poursuivent :

- « Épaississement des haies et apparition de fourrés à ronciers sur les coteaux ». Les haies épaisses et bien fournies obstruent les vues historiques sur le marais et perturbent le caractère privilégié de la situation de belvédère, des territoires surélevés.
- Les labours grimpent sur les pentes venant peu à peu gagner du terrain sur l'herbage. Le phénomène de retournement des prairies s'accélère sur les terres hors d'eau des îles du marais. Apparition progressive des cultures de maïs : « Rares cultures, entre l'émeraude des maïs et le vert tendre ».

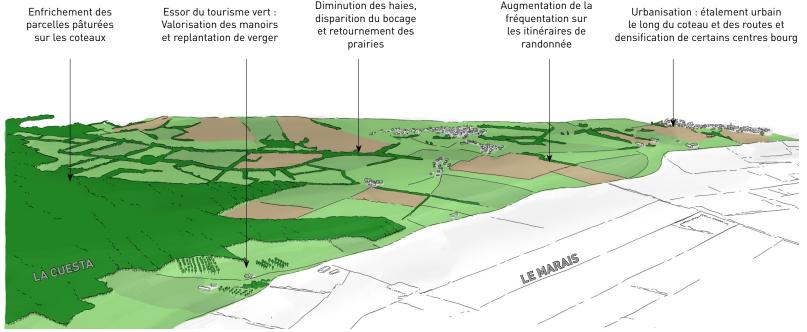
Depuis 20 ans, de nouvelles évolutions façonnent les paysages :

- Densification linéaire du bâti le long des routes
- Une récente dynamique de plantation de parcelles de vergers sur les coteaux et sur les îles, autour des manoirs et des fermes isolées vise à retrouver un motif paysager qui avait disparu.
- Le développement et la valorisation des haras liés notamment à l'essor du « tourisme vert », à la réhabilitation des bâtiments et à la transformation des pâtures. Le passage de l'occupation des prairies par des vaches à l'occupation des chevaux change la typologie des bordures : cela induit un entretien des clôtures, une ouverture des paysages et la disparition des haies au profit de lisses en bois.

LES ENJEUX DES ÎLES HABITÉES ET CULTIVÉES

La trame bocagère et son adaptation au réchauffement climatique	La trame bocagère est un des éléments paysagers les plus emblématiques du Calvados et particulièrement du Pays d'Auge. Elle représente un des fondements du paysage augeron. Les haies et les boisements sont porteurs de qualité environnementale et générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Si elle est encore très présente dans la partie nord de l'unité, elle tend fortement à diminuer dans le sud-est de l'unité. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage disparu? L'exploitation de la ressource en bois présente sur le territoire permettrait-elle d'asseoir la création d'une nouvelle filière bois à l'échelle du Calvados ? Les essences plantées pour les haies sont-elles vouées à disparaître et à être remplacées par des essences rustiques, résistantes au réchauffement climatique? Doit-on envisager une nouvelle typologie de haies bocagères, incluant un renouvellement des essences adaptées au contexte climatique ? Face à l'essor considérable des haras, est-il possible d'imaginer des haies arborées adaptées aux haras ?
Les pré-vergers de haute-tige	Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige encore présents dans les vallons et pour les vergers de basse-tige occupant le plateau ? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour préserver et valoriser ce motif paysager si chargé d'histoire ? Est-ce que la dynamisation des productions traditionnelles (cidre, pommeau et calvados) est-elle envisageable ?
Les paysages prairiaux	Les paysages prairiaux, dessinés par les pratiques bovines et équines et associés à la trame bocagère, façonnent les paysages. Leur évolution est différente au sein de l'unité paysagère. La recrudescence de prairies destinées à la pratique équine et le retournement des prairies en parcelles de cultures menacent l'équilibre des paysages. Dans les deux cas, le risque est la transformation de l'image patrimoniale du marais de la Dives et la diminution des bénéfices environnementaux qu'ils procurent. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? La forte présence des haras sur le territoire doit-elle faire l'objet d'un projet de valorisation ?
Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles	Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du marais de la Dives et plus largement du pays d'Auge? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?
Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des bourgs	Les bourgs du marais de la Dives regorgent d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec les évolutions de l'urbanisation et des boisements. Dès lors, doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les « mettre sous cloche » pour les pérenniser ?

LES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DES COTEAUX PATRIMONIAUX



Vue schématique des évolutions du système paysager des coteaux boisés et urbanisés



Quartier pavillonnaire au milieu des cultures de maïs, à proximité de l'autoroute de Normandie A13. Hameau Le Havre (Sannerville).



De plus en plus, les lotissements résidentiels tentent de proposer des formes urbaines mixtes, composées de logements intermédiaires et de petits collectifs, installés au sein de l'enveloppe bâtie. La place de la voiture reste prépondérante dans les aménagements et les matériaux utilisés sont peu adaptés aux caractéristiques architecturales locales. Bayent.



Manoir de l'Epinay à Crèvecœur-en-Auge. Site patrimonial réhabilité sur l'itinéraire GRP Tour du Pays d'Auge.

Les paysages des coteaux, reconnus pour leur qualité et leur diversité sont encore préservés mais connaissent une certaine pression, notamment urbaine dans les frange Nord et Ouest.

Les paysages des coteaux connaissent les mêmes évolutions que celles des îles du marais (décrites page précédente) mais plus accentuées.

Globalement les évolutions identifiées en 2001 se poursuivent :

- Diminution des haies : «L'éclaircissement du bocage entraîne souvent la disparition des haies de bordure».

Depuis 20 ans, des nouvelles évolutions façonnent les paysages :

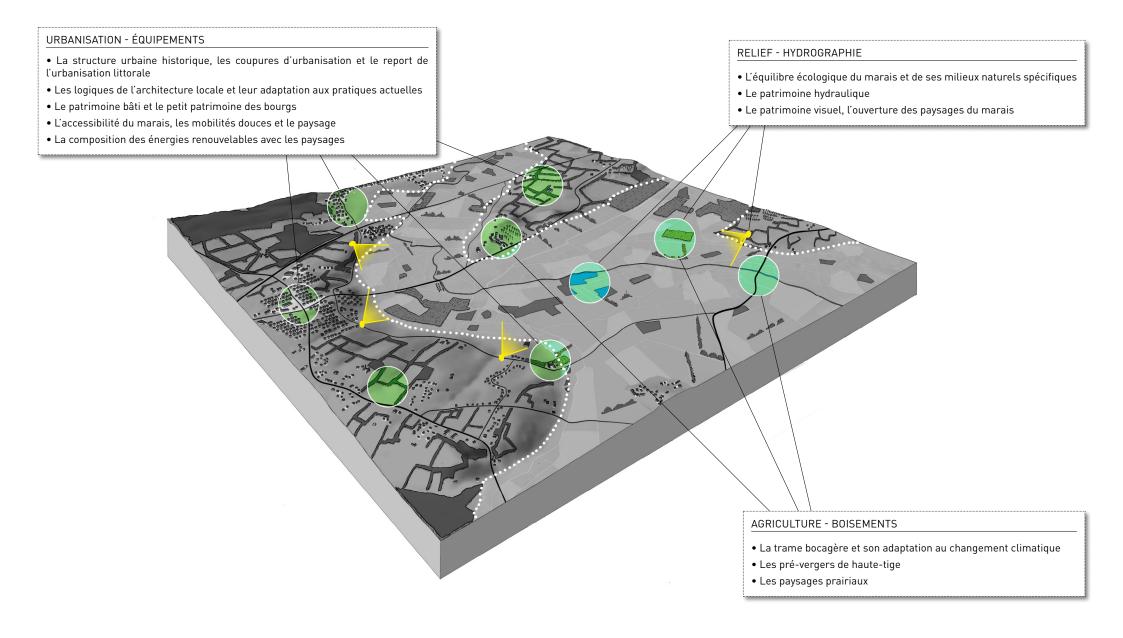
- Étalement urbain sur les parties supérieures du marais, notamment au sud de Troarn, et à l'ouest de Bavent. Les paysages de coteaux situés sur le secteur ouest du marais sont sous l'influence de l'attractivité caennaise et se situent environ à 20 ou 30 minutes en voiture.

L'implantation des constructions, dictée par la potentielle vue sur le marais explique le développement linéaire le long de certains axes comme la route départementale D37 (Troarn) et la D613 (Croissanville).

- Enfrichement des parcelles pâturées sur les coteaux. Le contexte économique et agricole, l'attractivité pour les constructions et la proximité des spectaculaires étendues d'herbage dans le marais inondable met en difficulté la pratique de l'élevage, notamment sur les parcelles les plus pentues.
- Les années 2000 correspondent à l'expansion du « tourisme vert ». Les coteaux du marais sont traversés par les GRP. La fréquentation sur ces itinéraires a augmenté. L'engouement pour le tourisme vert et la pratique de la randonnée est devenu un vecteur de développement économique et d'attractivité : la grande boucle « Jean-Pierre Olivier » (coteau ouest) et le GRP Tour du Pays d'Auge (coteau est).

La trame bocagère et son adaptation au réchauffement climatique	La trame bocagère est un des éléments paysagers les plus emblématiques du Calvados et particulièrement du Pays d'Auge. Elle représente un des fondements du paysage augeron. Les haies et les boisements sont porteurs de qualité environnementale et générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage disparu? L'exploitation de la ressource en bois présente sur le territoire permettrait-elle d'asseoir la création d'une nouvelle filière bois à l'échelle du Calvados? Les essences plantées pour les haies sont-elles vouées à disparaître et à être remplacées par des essences rustiques, résistantes au réchauffement climatique? Doit-on envisager une nouvelle typologie de haies bocagères, incluant un renouvellement des essences adaptées au contexte climatique ? Face à l'essor considérable des haras, est-il possible d'imaginer des haies arborées adaptées aux haras ?
Les pré-vergers de haute-tige	Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige encore présents dans les vallons et pour les vergers de basse-tige occupant le plateau ? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour préserver et valoriser ce motif paysager si chargé d'histoire ? Est-ce que la dynamisation des productions traditionnelles (cidre, pommeau et calvados) est-elle envisageable ?
Les paysages prairiaux	Les paysages prairiaux, dessinés par les pratiques bovines et équines et associés à la trame bocagère, façonnent les paysages. Leur évolution est différente au sein de l'unité paysagère. L'enfrichement des parcelles pâturées sur les coteaux et le retournement des prairies en parcelles de cultures menacent l'équilibre des paysages. Dans les deux cas, le risque est la transformation de l'image patrimoniale des coteaux du marais de la Dives et la diminution des bénéfices environnementaux qu'ils procurent. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ?
Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles	Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du marais de la Dives et plus largement du pays d'Auge? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?
Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des bourgs	Les bourgs du marais de la Dives regorgent d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec les évolutions de l'urbanisation et des boisements. Dès lors, doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les « mettre sous cloche » pour les pérenniser ? La valorisation des manoirs et de leur situation privilégiée est-elle souhaitable, notamment à travers une politique touristique ?
	Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes et d'itinéraires de randonnées (GRP), comme le GR223, le Tour du Pays d'Auge, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment.
L'accessibilité du marais, les mobilités douces et le paysage	Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ? Dans le cas du marais de la Dives, les itinéraires doux constituent des alternatives à ceux présents sur le littoral et participent à les désengorger. Est-ce qu'il serait souhaitable de rendre le marais encore plus accessible et aménagé pour les visiteurs, notamment sur les coteaux ?
La composition des énergies renouvelables avec les paysages	Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens ou photovoltaïques, de chaufferies bois ou de méthaniseurs à injection proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère des coteaux patrimoniaux du marais de la Dives ? Comment anticiper l'implantation intégrée des panneaux photovoltaïques dans un paysage de marais, caractérisé par son ouverture visuelle et présentant une forte sensibilité face à ce type d'équipements?

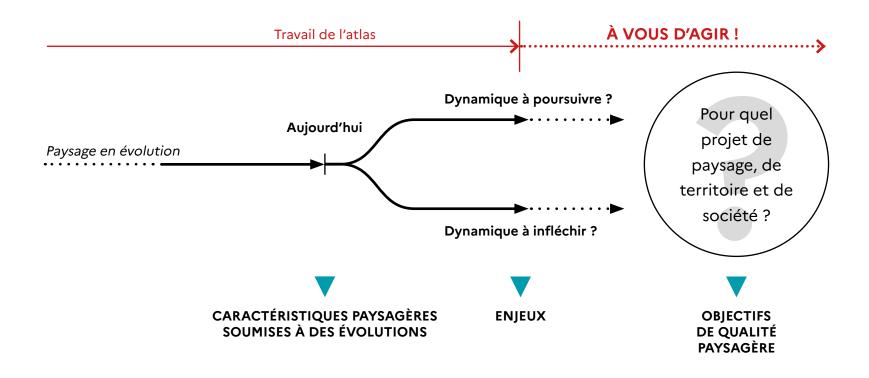
LES ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE



FT MAINTFNANT?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire. Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage. **Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.**

Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir!

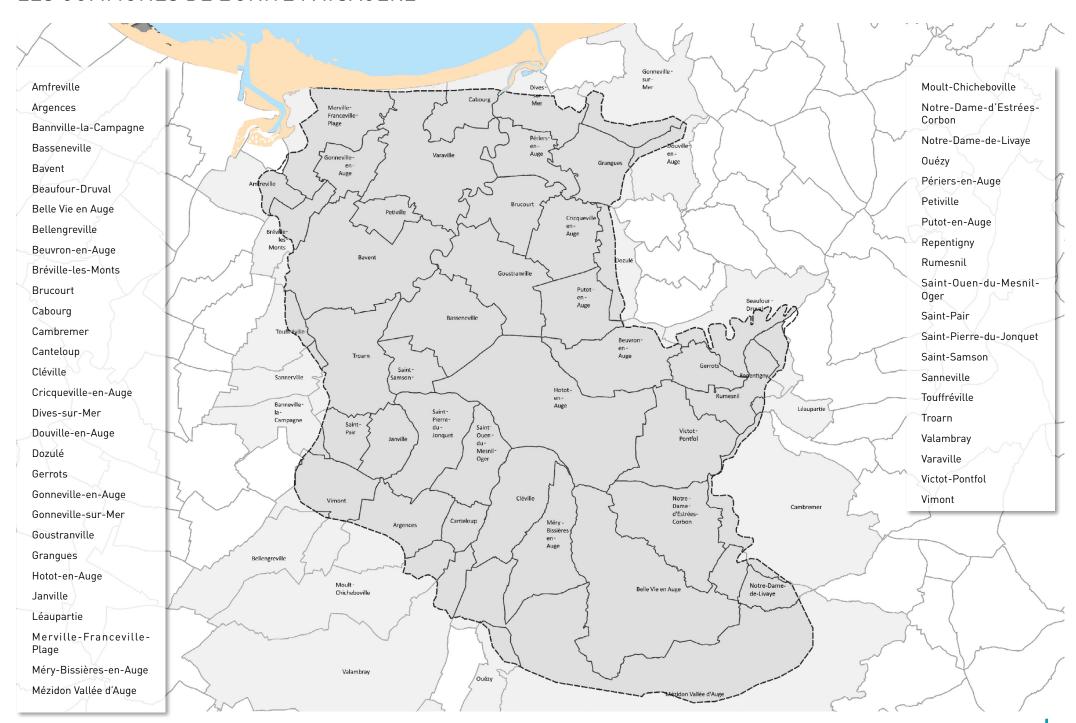


QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage,
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères,
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux

- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et environnementaux
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE



LE MARAIS DE LA DIVES ET SES COTEAUX BOISÉS



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 Tél. 02 50 01 83 00





